**FICHE D'INSCRIPTION**

**MARCHE DE L'ARTISANAT ET DE LE CREATIVITE**

**DIMANCHE 31 MAI 2020**

**VOUS ÊTES :** cocher la case correspondante  **() pro, commerçants / () Particuliers**

**Vous souhaitez louer :**

() Emplacement avec location barnum 3x3 tarif 60€ Total: ...............(10 de disponible)

() Emplacement 3X3 tarif 32€ Total: ............

() Tarif du mètre supplémentaire au-delà d’un emplacement : 5€/m soit….. m X 5€ = .........

() Grilles d’exposition 2€ la gille : Total……………

Nombre de personnes présentes sur le stand :……………… **TOTAL règlement…………….**

*Pour toute demande spéciale d’emplacement et alimentaire, contactez-nous .Possibilité d’électricité pour l’alimentaire.(dans la mesure des prises disponibles)*

NOM:...................................................................Prénom....................................................

Adresse..............................................................................................................................

N° de tel : .................................................... Mail :………………………………………………

Description générique des produits exposés ………………………………………………………………………..

……………………………………………………………………………………………………….

Souhaitez-vous une facture ?.......................

Nature et N° de la pièce d'identité ....................................................................................................

Délivrée par ...................................................................Date de délivrance .........................................

Dénomination sociale.............................................................................................................................

N° d'immatriculation au registre du commerce ........................................................................

Date: Signature:

**Pour les participants particuliers uniquement**

Atteste sur l'honneur de ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

SIGNATURE : DATE:

**REGLEMENT du marché de l'artisanat et de la création du 31 mai 2020 organisé par l'association ATTEGIA**

ATTENTION : Merci de vérifier que le document « Inscription » soit correctement rempli avant de nous le renvoyer !

Le règlement doit OBLIGATOIREMENT être signé et nous être retourné.

Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 Mai 2020 !

Art 1 : L'association Attégia domiciliée au 37 A rue du centre 2130 Athée organise un marché de l'artisanat et de la créativité le 20 Mai 2020 au parc du Château d'Athée.

Art 2 : Toute personne devra justifier de son identité conformément à la loi en vigueur en présentant un justificatif le jour de la manifestation.

Art 3 : *l’installation des exposants s’effectuera impérativement de 6h00 à 9h00* et le *remballage sera autorisé à partir de 17h00*. Aucun véhicule à moteur ne sera toléré sur les parties engazonnées du parc.

Art 4 : Le marché est ouvert aux particuliers et professionnels souhaitant faire découvrir une passion, un savoir- faire et/ou une création personnelle.

Art 5 : L’organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d’inscription effectuée par une personne qui ne se serait pas acquittée ou se serait acquittée partiellement des obligations lui incombant ou pour des raisons liées à l’organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Art 6 : Les exposants sont seuls responsables des objets exposés et en aucun cas l’organisateur ne pourra être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse, ou autre détérioration.

Art 7 : Les exposants s’engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et de ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : Vente d’animaux, armes, , CD et jeux gravés (copies), produits dangereux ou inflammables…..

Art 8 : Les emplacements sont numérotés en fonction de l’ordre d’inscription et ne pourront être contestés. Seul l’organisateur sera habilité à faire des modifications si nécessaire. *Toute place non occupée à 9H par un exposant ayant réservé, sera réattribuée, et non remboursé !*

Art 9 : A aucun moment, un exposant ne pourra prétendre et ce pour quelque motif que ce soit au remboursement de son emplacement avant, pendant et après le marché sauf annulation du marché par l'organisateur.

Art 10 : A la fin de la manifestation, chaque exposant aura l’obligation de laisser son emplacement dans le même état de propreté qu’il l'a trouvé à son arrivée le matin. Tout objet non vendu ne pourra être laissé sur place, sous peine de sanction.

Art 11 : ***Tout exposant surpris à vendre des objets non issus de l'artisanat sera immédiatement exclu et renvoyé du marché,***

***Tout exposant s’engage à étiqueter le tarif de ce qu’il met en vente !***

Art 12 : La présence à cette journée implique l’acceptation pure et simple de ce règlement dans son intégralité. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux.

Art 13 : Toutes ces informations seront collectées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposée en préfecture de la Côte-d’Or et visé par un Officier de Police Judiciaire.

Le présent règlement est à disposition à la buvette du marché le jour de la manifestation.

SIGNATURE : DATE